



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
28 Mars 2016
Français
Original : arabe/chinois/anglais/
français/russe/espagnol

Session annuelle de 2016
27 et 28 juin 2016
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Rapport sur l'élection du Bureau et la première session ordinaire des 11 janvier et 9 février 2016

I. Élection du Bureau

1. Le 11 janvier 2016, le Conseil d'administration a élu le Bureau de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour 2016. Le Représentant permanent de la Tunisie auprès des Nations Unies, Son Excellence Mohamed Khaled Khiari (représentant les États d'Afrique) a été élu Président du Conseil d'administration pour l'année 2016. Les Vice-Présidents élus représentent les groupes régionaux suivants : (a) États d'Asie et du Pacifique : Troisième Secrétaire de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès des Nations Unies, Ameirah Obaid Alhefeiti ; (b) États d'Europe orientale : Ministre Conseillère de la Mission permanente de la Croatie auprès des Nations Unies, Vesna Baus ; (c) États d'Amérique latine et des Caraïbes : Première Secrétaire de la Mission permanente du Suriname auprès des Nations Unies, Miriam MacIntosh ; et (d) groupe des États d'Europe occidentale et autres États : Représentant permanent adjoint de la Mission permanente de l'Allemagne auprès des Nations Unies, Heiko Thoms.

2. Le Président sortant, Son Excellence Ib Petersen (Danemark), a félicité le nouveau Président et remercié le Conseil d'administration, en particulier les Vice-Présidents sortants qui étaient en poste pendant son mandat : Bakhta Selma Mansouri (Algérie) pour les États d'Afrique, Barun Dev Mitra (Bangladesh) pour les États d'Asie et du Pacifique, Sejla Durbuzovic^a (Bosnie-Herzégovine) pour les États d'Europe orientale, et Alma Bibiana Pérez Gómez^b (Colombie) pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

^a Remplacée par Dragana Andelić (Bosnie-Herzégovine)

^b Remplacée par María Paulina Dávila (Colombie)

II. Questions d'organisation

3. La première session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration a eu lieu au siège des Nations Unies le 9 février 2016.

4. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la première session ordinaire de 2016 (UNW/2016/L.1), ainsi que le plan de travail annuel pour 2016 (UNW/2016/L.2). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de la session annuelle de 2016, qui se tiendra les 27 et 28 juin 2016 (voir annexe), et a également adopté le rapport de la deuxième session ordinaire de 2015, qui s'est tenue les 15 et 16 septembre 2015 (UNW/2015/12).

III. Déclarations liminaires

5. Le Président du Conseil d'administration a déclaré la session ouverte et prononcé une déclaration liminaire réaffirmant son engagement personnel et politique envers le mandat d'ONU-Femmes. Il a souligné l'importance de l'implication des hommes et des garçons dans la promotion de l'égalité des sexes à travers le monde. Exprimant l'espoir de voir la mission d'ONU-Femmes se diversifier en Tunisie, il a indiqué que les principaux domaines d'action de son pays étaient les suivants : le leadership et la participation des femmes à la vie politique ; l'autonomisation économique ; la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des femmes ; et enfin les femmes, la paix et la sécurité. Il a d'ailleurs saisi cette occasion pour annoncer que la Tunisie, coauteure de la résolution 1325 de l'Assemblée générale, allait accueillir une conférence internationale à Tunis les 24 et 25 février. Intitulée « Femmes pour la Paix et la Sécurité », cette conférence vise à partager les bonnes pratiques, et à étudier et comparer les expériences en matière de renforcement du rôle des femmes dans les efforts de maintien de la paix et de la sécurité. Il a remercié ONU-Femmes pour avoir soutenu l'organisation de cette conférence. Enfin, le Président a souligné le rôle majeur joué par ONU-Femmes, qui accueillera le secrétariat du Groupe de réflexion de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes, et félicité l'Entité pour l'ensemble de son travail à cet égard.

6. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié dans sa déclaration liminaire le Président et le Bureau sortants, et souhaité la bienvenue au Président, au Bureau et aux membres du Conseil d'administration nouvellement élus. Elle a félicité le Conseil d'administration pour son leadership et les efforts qu'il a déployés en vue de maintenir le cap sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes tout au long du processus ayant abouti à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La dirigeante de l'Entité a invité tous les membres du Conseil d'administration à vérifier que leur pays figurait sur la carte interactive du site Internet « Planète 50-50 d'ici 2030 : Franchissons le pas pour l'égalité des sexes »^c. Insistant sur la nature évolutive du Programme 2030, elle a évoqué la soixantième session de la Commission de la condition de la femme (qui se tiendra du 14 au 24 mars 2016), qui aura pour thème prioritaire l'autonomisation des femmes en lien avec le développement durable, et pour thème à évaluer l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence

^c <http://beijing20.unwomen.org/fr/step-it-up>

à l'égard des femmes et des filles. Elle a affirmé que ce forum - le plus important au monde - qui permet aux femmes de se faire entendre, devait être considéré comme le lancement du compte à rebours pour 2030, l'année de l'égalité des sexes. ONU-Femmes espère un échange stimulant sur l'accélération de la réalisation de cet objectif entre les différentes parties prenantes, des gouvernements et ministères à la société civile en passant par les jeunes. L'Entité est disposée à présenter les missions majeures qui devront être mises en place d'ici 2020 afin de maintenir l'élan en vue de l'année 2030. Elle a assuré au Conseil d'administration que les mesures proposées alimenteraient l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2014-2017 d'ONU-Femmes. Enfin, elle a réaffirmé que le processus d'évaluation de la Commission de la condition de la femme constituait un instrument important, car il permet d'évaluer l'impact de l'évolution du contexte mondial.

7. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes a rappelé la création d'un nouveau Groupe de réflexion de haut niveau sur l'autonomisation économique des femmes, annoncée par le Secrétaire général des Nations Unies. Elle a expliqué que ce groupe avait pour ambition d'éliminer les obstacles à l'autonomisation économique des femmes qui entravent actuellement la réalisation du Programme 2030. La réunion inaugurale devrait se dérouler lors de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme. Ce groupe conjuguera les connaissances, réseaux et sensibilités des représentants des gouvernements, des petites et moyennes entreprises, du milieu universitaire, des jeunes et de la société civile, notamment les dirigeants du Fonds monétaire international et du Groupe de la Banque mondiale. Elle a confirmé qu'ONU-Femmes accueillerait le secrétariat indépendant de ce groupe avec le soutien du Royaume-Uni.

8. Évoquant plusieurs initiatives actuelles visant à relever les défis mondiaux qui menacent la vie des femmes et des filles, notamment les migrations massives, l'intensification des crises liées aux réfugiés et les épidémies (notamment le virus Zika), la dirigeante de l'Entité a signalé qu'ONU-Femmes continuerait à chercher des solutions aux problèmes et aux risques supplémentaires rencontrés par les femmes. Les adolescentes et les jeunes femmes font en effet partie des populations les plus marginalisées et les plus à risque en situation de déplacement et de crise sanitaire.

9. Elle a affirmé qu'il était impératif de multiplier les interventions à tous les niveaux si l'on désirait faire évoluer la situation, et indiqué qu'ONU-Femmes avait l'intention de se lancer dans la création d'une nouvelle coalition mondiale visant à soutenir les mesures internationales en faveur de l'égalité salariale. Toutefois, cette question nécessite également de modifier la législation et de conjuguer les efforts du Conseil d'administration, des parlements et des représentants réunis dans les capitales. Elle a réaffirmé la valeur intrinsèque du principe de responsabilité, et donc l'importance des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. ONU-Femmes a activement aidé les pays à choisir des indicateurs permettant le suivi de leurs engagements en la matière. L'Entité souhaitait en effet surveiller les données ainsi collectées et les analyser minutieusement afin de connaître le rythme des progrès et de déterminer les ajustements nécessaires, le cas échéant. Il a fallu apporter d'urgence une assistance technique et financière pour pouvoir utiliser des statistiques ventilées par sexe, sans lesquelles la capacité de l'Entité à superviser les objectifs de développement durable serait compromise.

10. La Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes a conclu sa déclaration liminaire en invitant d'autres États membres à suivre l'exemple du gouvernement colombien et à appeler à la nomination d'une femme pour succéder à l'actuel Secrétaire général des Nations Unies. Cette démarche s'inscrit selon elle dans le cadre du mandat de l'Entité et des Nations Unies dans leur ensemble, car elle encourage la représentation des femmes aux postes de décision les plus élevés.

IV. Dialogue structuré sur le financement : séance d'information sur le financement du plan stratégique d'ONU-Femmes, notamment de ses programmes phares

11. Le Sous-Secrétaire général/Directeur exécutif adjoint du Bureau des politiques et des programmes a présenté le rapport sur le financement du plan stratégique d'ONU-Femmes, notamment ses programmes phares ([UNW/2016/CRP.1](#)). En substance, ce rapport fait suite à la décision 2014/6 du Conseil d'administration d'ONU-Femmes. Il s'inscrit dans le cadre du dialogue structuré sur le financement du plan stratégique 2014-2017 engagé à la demande de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies.

12. Ce rapport évalue le contexte actuel du développement et ses implications concernant l'accomplissement du mandat d'ONU-Femmes. Il analyse notamment les possibilités, les défis et les attentes suscités par (i) la prise de conscience croissante, dans les forums intergouvernementaux, de l'importance pour le développement durable de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et de la réalisation de leurs droits, (ii) l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable et (iii) les divers processus intergouvernementaux, notamment le dialogue organisé par l'ECOSOC en vue de définir le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement, afin que celui-ci soit adapté à sa finalité et en mesure de promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce rapport examine également l'évolution de la structure du financement et ses répercussions directes sur la capacité d'ONU-Femmes à financer et à mettre en œuvre efficacement son plan stratégique.

13. Les programmes phares d'ONU-Femmes répondent au changement de la conjoncture du développement et marquent une évolution des modalités de programmation adoptées en vue de mettre en œuvre le plan stratégique de l'Entité. Leurs objectifs sont les suivants : (i) améliorer les résultats de l'Entité grâce à l'établissement de partenariats, afin de répondre aux attentes considérables en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et des filles et de réalisation de leurs droits, énoncées dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, les objectifs de développement durable et d'autres objectifs convenus par la communauté internationale ; (ii) veiller à ce qu'ONU-Femmes soit adaptée à sa finalité, et prête à promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à appuyer la réalisation des objectifs en la matière au niveau national, notamment ceux en rapport avec l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles, et doter l'Entité de la masse critique de ressources ordinaires, nécessaire à

l'accomplissement de cette mission ; (iii) garantir l'accès d'ONU-Femmes à d'autres ressources de qualité, afin qu'elle complète ses ressources ordinaires et mène à bien son plan stratégique. Les autres étapes de la mise en œuvre des programmes phares sont les suivantes : (i) diffusion, adaptation et déploiement locaux et progressifs de cette nouvelle modalité programmatique d'ONU-Femmes auprès de partenaires clés nationaux, régionaux et mondiaux ; (ii) adaptation de l'architecture d'ONU-Femmes (politiques, ressources humaines et appui opérationnel) afin que ses bureaux de pays puissent tirer profit de l'ensemble des connaissances et du savoir-faire de l'Entité pour mettre en œuvre les programmes phares dans le cadre d'un processus national d'adaptation à l'échelle locale et de mise en œuvre des objectifs de développement durable, dirigé par les États membres ; (iii) connexion du système de gestion des résultats et du système de gestion financière (Atlas) d'ONU-Femmes afin de mieux évaluer les besoins de financement et les déficits de ressources, et de permettre l'organisation périodique d'un dialogue structuré sur le financement reposant sur une comparaison des données financières exactes aux résultats obtenus. Grâce à ces initiatives, la mise en œuvre respectera la portée, les délais et le budget des programmes phares.

14. Les délégations ont alors salué le travail de l'Entité, et plusieurs d'entre elles ont félicité le nouveau Président du Conseil d'administration et du Bureau d'ONU-Femmes. Plusieurs intervenants ont complimenté le personnel et la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes pour leurs résultats, et souligné que leur pays souhaitait poursuivre son engagement aux côtés de l'Entité. Les États membres ont réaffirmé leur ferme soutien et leur volonté collective de transposer les engagements internationaux en mesures concrètes, en insistant sur le rôle essentiel d'ONU-Femmes dans ce processus. Les nouveaux programmes phares ont été globalement bien reçus. On a remarqué que les modalités de financement proposées permettraient de renforcer la souplesse, et accueilli avec enthousiasme les systèmes prévus de publication de rapports en ligne, qui fourniront des informations détaillées sur les programmes, leurs résultats et leur financement. Une délégation a fait observer que ces initiatives offraient aux donateurs une occasion précieuse d'affecter d'autres ressources que les ressources ordinaires et qu'elles permettraient également à ONU-Femmes de se recentrer sur ses opérations. Ladite délégation considère que les théories du changement détaillées pour chaque programme constituent un excellent aperçu des résultats escomptés. L'un des États membres a signalé que les programmes phares permettraient à ONU-Femmes de tirer le meilleur parti de ses ressources humaines et financières limitées, grâce à une orientation stratégique claire et conforme au Programme 2030. Rappelant l'importance de la transparence fiscale, la délégation a prié l'Entité d'élaborer des stratégies visant à diffuser ces initiatives et à les adapter à l'échelle locale, et de les communiquer aux partenaires à tous les niveaux.

15. Une autre délégation a estimé que les programmes phares contribueraient à l'élimination des causes profondes de l'inégalité entre les sexes. ONU-Femmes a été appelée à considérer la participation des hommes et des garçons dans la mise en œuvre des programmes phares comme un élément important, qui permettrait de faire progresser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et la pleine réalisation de leurs droits.

16. ONU-Femmes a été priée de mettre en évidence les besoins et les lacunes programmatiques existants en dehors du cadre des programmes phares pour la

deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration. Les États membres ont jugé que la correspondance entre le système de gestion des résultats et le système de gestion financière serait un grand pas vers davantage de transparence, de prévisibilité et de souplesse. Dans le cadre du dialogue structuré sur le financement, il serait extrêmement utile de pouvoir montrer comment ont été dépensées les ressources par rapport au plan stratégique et d'identifier les déficits de financement restants.

17. Un autre intervenant a exprimé l'espoir que la réussite des programmes phares ne se concrétiserait pas au détriment du financement des activités de base, dont l'importance a été réaffirmée, dans la mesure où il assure la mise en œuvre intégrale du plan stratégique, l'obtention de résultats solides et, naturellement, la réalisation du mandat général d'ONU-Femmes. Dans cette optique, il est également important, selon la délégation, que les ressources nécessaires au fonctionnement des mécanismes normatifs intergouvernementaux soient prélevées sur le budget ordinaire approuvé par l'Assemblée générale. Certaines délégations ont par ailleurs mis l'accent sur la nécessité d'accroître le nombre de donateurs, notamment en mobilisant des donateurs non traditionnels et les partenaires du secteur privé. Elles ont évoqué l'intérêt de renforcer le rôle et les capacités des Comités nationaux. Une autre délégation a quant à elle estimé que les partenariats mis en place par son Comité national constituaient un moyen utile de sensibiliser le grand public à l'égalité des sexes dans le cadre du programme d'aide et de politique étrangère de son pays, et de promouvoir ONU-Femmes au niveau national. Plusieurs États membres ont annoncé qu'ils allaient accroître leur soutien financier à l'Entité, à savoir l'Allemagne, l'Australie, le Gabon, le Japon, les Pays-Bas et la Suède. Ils ont affirmé qu'il fallait veiller à ce que l'Entité soit adaptée à sa finalité et donc financée en conséquence, et se sont également engagés à poursuivre leurs contributions complémentaires en faveur de l'Entité.

18. ONU-Femmes a été priée de prendre part à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en particulier au dialogue en cours organisé par l'ECOSOC pour définir son positionnement à long terme. La délégation a déclaré qu'ONU-Femmes présentait à ce titre des avantages comparatifs extrêmement importants : son travail sur les normes et les règles, ses efforts de coordination et ses actions en faveur de la paix et de la sécurité. L'Entité a été encouragée à tirer le meilleur parti de ces avantages. L'une des délégations a d'ailleurs convenu qu'ONU-Femmes avait besoin de ressources stables, durables et prévisibles pour renforcer les domaines dans lesquels elle présentait un avantage comparatif. L'intervenant a indiqué qu'ONU-Femmes devait poursuivre ses efforts et améliorer encore l'efficacité, la transparence et la responsabilité.

19. Un intervenant a estimé que les conclusions concertées de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme seraient l'occasion de formuler des conseils clairs et efficaces en vue de réorienter les processus et le programme de travail de la Commission vers le suivi et l'évaluation des objectifs de développement durable. Il comptait sur les conseils et le soutien de l'Entité dans cette démarche.

20. Les États membres ont salué le rôle essentiel joué par ONU-Femmes au sein du système des Nations unies ainsi que sa capacité à mobiliser et à influencer des acteurs de haut niveau pour faire progresser le secteur lié aux femmes, à la paix et à la sécurité. Un intervenant a cité en exemple l'établissement d'un partenariat étroit entre les représentants de son

gouvernement et la dirigeante d'ONU-Femmes, et exprimé l'espoir que celui-ci soit maintenu. Un autre a observé une nette amélioration de la coordination interinstitutions dans le domaine de la paix et de la sécurité depuis la création d'ONU-Femmes. Une délégation a remarqué que l'Entité mettait de plus en plus l'accent sur l'implication des femmes dans la résolution des crises et des conflits. L'intervenant a déclaré qu'elle pouvait jouer un rôle majeur, axé sur le plaidoyer, l'expertise technique et le suivi des progrès, et ce, dans l'ensemble du système des Nations Unies. Selon cette délégation, ONU-Femmes pourrait être une source importante d'information et de soutien pour les acteurs des Nations Unies œuvrant dans l'humanitaire, la sécurité et le développement : elle contribuerait notamment à la défense de l'égalité des sexes (grâce à une stratégie fondée sur l'expérience et le partage des connaissances) et à l'élaboration de mesures visant à encourager la participation, le leadership et l'autonomisation des femmes, et à assurer leur protection lors des activités de réponse aux crises.

V. Rapport de la visite conjointe

21. L'ancien Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a présenté le rapport de la visite conjointe qui s'est déroulée du 24 avril au 2 mai 2015 au Royaume hachémite de Jordanie et a réuni la délégation du Conseil d'administration du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)/Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)/Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial. L'ancien Président du Conseil d'administration a réagi à cette visite, et le représentant d'ONU-Femmes en Jordanie a détaillé plus avant le travail de l'Entité au niveau national. L'ancien Président du Conseil d'administration a quant à lui profité de cette occasion pour remercier ONU-Femmes, le secrétariat de son Conseil d'administration, l'équipe de pays des Nations Unies et toutes les personnes ayant contribué à la préparation de la mission, en particulier celles chargées d'exécuter les programmes sur le terrain. Il a également remercié de son hospitalité le gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie, dont la situation unique a fourni de précieux enseignements. Il a rappelé que ces visites conjointes permettaient aux membres des Conseils d'administration de mieux appréhender la collaboration et la coordination interinstitutions, mais également les partenariats entre les Nations Unies et la société civile, le secteur privé et les autres organismes multilatéraux et bilatéraux du pays. Il a particulièrement apprécié de pouvoir observer la mise en application de l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action » et prendre la mesure des enjeux autant que des réussites. Il a notamment mis en avant les difficultés rencontrées par les femmes de Jordanie et les répercussions de la crise des réfugiés syriens, à la fois sur les Jordanien(ne)s et sur les réfugié(e)s syrien(ne)s. Il a également évoqué la visite du camp de Zaatari, et les projets menés par l'UNFPA et ONU-Femmes pour venir en aide aux femmes et aux filles qui y vivent, notamment l'initiative « Women and Girls' Oasis ». Il a mis l'accent sur le rôle majeur joué par ONU-Femmes dans l'action humanitaire, en particulier en matière de plaidoyer. En conclusion, il a recommandé de faire participer un représentant de la direction aux visites sur le terrain. Reconnaissant que la préparation de ces visites exigeait dans l'ensemble d'importantes ressources, il a suggéré qu'il n'y ait plus que deux visites par an, et qu'il en soit de même pour les visites ciblées (propres à ONU-Femmes). Il a enfin souligné l'importance de réunir les Bureaux et les Conseils

d'administration pour de telles missions - qui, selon lui, constituent des investissements judicieux et nécessaires.

Suite à la présentation de l'ancien Président du Conseil d'administration, M. Giuseppe Belsito, le représentant d'ONU-Femmes en Jordanie, a diffusé une vidéo montrant les efforts déployés par l'Entité pour répondre aux besoins quotidiens des réfugiés, mais aussi pour renforcer la confiance, l'autonomisation et l'égalité. Il a ensuite informé le Conseil d'administration de la situation qui régnait actuellement dans le camp de réfugiés, et présenté les résultats et les retombées des opérations menées par ONU-Femmes et ses partenaires dans le camp de Zaatari.

22. Le représentant de la Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie auprès des Nations Unies a remercié l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies pour son travail acharné et a félicité tous les organisateurs ayant contribué à la réussite de cette visite. Il a confirmé que la crise des réfugiés avait eu de graves répercussions dans son pays, en particulier sur l'économie, et a exprimé l'espoir que la communauté internationale continue à assurer un soutien à long terme.

VI. Séances d'information

A. Mise en œuvre du mandat de coordination d'ONU-Femmes

23. Le Directeur de la Division de la coordination d'ONU-Femmes a fait le point sur la mise en œuvre du mandat de coordination d'ONU-Femmes, en collaboration avec des représentants du PNUD et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui ont fait part de leur expérience en tant que partenaires. Il a notamment mis en évidence les aspects suivants, précisant que la théorie du changement de l'Entité et la démarche stratégique de son mandat de coordination s'articulent autour de quatre grands objectifs :

1. Renforcer la cohérence et l'action conjointe des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes à tous les niveaux (national, régional et international) ;
2. Mieux intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble du système des Nations Unies ;
3. Mettre en place des cadres de responsabilité relatifs à l'égalité des sexes dans l'ensemble du système ;
4. Améliorer la parité entre les sexes et le statut des femmes aux Nations Unies.

En ce qui concerne l'action commune, ONU-Femmes a élaboré au sein des Nations Unies différents programmes conjoints phares sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il s'agit d'initiatives évolutives et à fort impact, fondées sur des théories du changement exhaustives, qui formulent les liens de causalité et les mesures à prendre par tous les partenaires afin d'obtenir des résultats porteurs de transformation dans un contexte de développement donné. Cette démarche permet d'encourager une plus grande coordination à l'échelle nationale et régionale en vue de réaliser les objectifs des programmes, et s'inscrit dans la logique de l'initiative « Unis dans l'action » à laquelle ONU-Femmes souscrit sans réserve.

24. Les programmes conjoints phares des Nations Unies se rapportent à d'autres interventions que celles mises en œuvre isolément par ONU-Femmes. Ils concernent donc à la fois le travail d'ONU-Femmes proprement dit et la coopération d'acteurs clés, tels que le système des Nations Unies, la société civile, les partenaires gouvernementaux et les mécanismes nationaux de promotion de la femme.

25. ONU-Femmes et le PNUE ont récemment lancé le Programme conjoint en faveur de l'entrepreneuriat féminin et de l'accès des femmes aux énergies durables. Ce dernier cherche à ouvrir le secteur de l'énergie aux travailleuses et aux femmes entrepreneurs en éliminant les obstacles structurels sexospécifiques et toute forme de discrimination.

26. ONU-Femmes continue globalement d'appuyer l'ECOSOC : l'Entité supervise ainsi l'application des résolutions du Conseil économique et social sur l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les programmes et politiques du système des Nations Unies, et soutient l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies de façon à contribuer au dialogue de fond organisé par l'ECOSOC. Le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pose par ailleurs un cadre permettant la collecte, le suivi et la mesure systématiques des performances des organismes des Nations Unies en matière de responsabilité. Sa base de données sur les pratiques et les performances en matière d'intégration de l'égalité des sexes est la plus importante du système des Nations Unies, ce qui permet de mettre en évidence les points forts et les points faibles, mais également les ressources humaines et financières, et les connaissances nécessaires pour faire progresser cette démarche. Ce Plan d'action, dont l'application a commencé en 2012 et dont les données pour 2015 sont encore en train d'être recueillies et analysées par ONU-Femmes, a déjà permis d'obtenir les résultats suivants :

- Les organismes des Nations Unies ayant enregistré des progrès sont au nombre record de 62, et plus de la moitié (51 %) ont respecté, voire dépassé, les exigences du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en 2014, contre 34 % en 2012.
- 54 % des organismes ont déployé des politiques nouvelles ou actualisées d'intégration de l'égalité des sexes (avec l'appui d'ONU-Femmes).
- 35 % des organismes des Nations unies proposent une formation obligatoire sur l'égalité des sexes, et environ 3 000 membres du personnel des Nations Unies ont suivi le cours « I Know Gender » élaboré conjointement par le Centre de formation d'ONU-Femmes et le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes.

27. Dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, l'Entité collabore également avec le PNUD en vue d'élaborer le tableau de bord du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, qui permettra aux équipes de pays des Nations Unies de s'appuyer sur les leçons tirées de l'outil existant.

B. Réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau des pays : Égypte

28. La représentante d'ONU-Femmes en Égypte a présenté la situation particulière du pays et fait connaître les grandes lignes de la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau du pays, suite à la révolution de 2011. Elle a expliqué les nouvelles stratégies et méthodes utilisées pour optimiser la portée et l'aide de l'Entité, et mis en évidence de nouvelles possibilités d'encourager l'autonomisation des femmes en Égypte. Le Bureau de pays d'ONU-Femmes en Égypte administre un portefeuille de programmes d'un montant total de 28,7 millions de dollars US, dont 12 millions de dollars ont été mis en œuvre entre 2011 et 2015 (et plus de la moitié de cette somme en 2015). Les activités et les objectifs ont été définis de façon à cibler les transformations visées par les programmes phares concernés. Compte tenu des priorités nationales (croissance économique inclusive et justice sociale, notamment), la mise en œuvre des programmes d'ONU-Femmes s'est attachée à obtenir des changements concrets dans trois grands domaines d'activité :

1. Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : l'Entité s'est attachée en priorité à soutenir les autorités gouvernementales et à nouer des partenariats avec les organisations de la société civile concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, de façon à renforcer le cadre législatif et les capacités en matière d'arbitrage ;
2. Leadership et participation des femmes à la vie politique : les femmes ont joué un rôle de premier plan dans la révolution, le changement de régime et l'instauration des réalités politiques actuelles en Égypte. Sachant qu'il est important de poursuivre sur cette lancée pour consolider le leadership et la participation des femmes à la vie politique, ONU-Femmes a apporté différents types de soutien en vue de réaliser cet objectif. L'Entité est ainsi intervenue sur le terrain, au niveau des gouvernorats, afin d'informer les Égyptiennes de leurs droits en matière de citoyenneté et de les aider à les défendre, notamment en distribuant des actes d'état civil aux femmes de tout le pays ;
3. Autonomisation économique des femmes : cet aspect étant un facteur important pour transformer la vie des femmes et des filles, des moyens de subsistance ont été distribués aux femmes les plus pauvres afin de les aider. La priorité a été donnée à l'amélioration des perspectives d'emploi pour les Égyptiennes et à la création d'un environnement favorable aux femmes entrepreneurs, grâce à un meilleur accès aux services financiers et non financiers.

29. La représentante d'ONU-Femmes dans le pays a exprimé sa reconnaissance à tous les donateurs du programme de pays pour l'Égypte, et notamment à USAID et au gouvernement japonais. Ces derniers ont en effet alloué d'importantes nouvelles ressources qui serviront à intensifier la lutte contre la violence à l'égard des femmes en 2016 et les années suivantes (USAID), et à développer la réponse opérationnelle de l'Entité de façon à soutenir les actions essentielles menées dans le domaine de l'éducation (Japon), conformément aux priorités du gouvernement et aux besoins identifiés sur le terrain.

30. Le représentant de la Mission permanente de l'Égypte a salué le travail de la Directrice exécutive de l'Entité, de la représentante d'ONU-Femmes dans le

pays et de l'ensemble des équipes pour leurs efforts visant à améliorer considérablement la vie des femmes et des filles de son pays, combinés avec de solides partenariats, traditionnels ou non. Il a déclaré qu'ONU-Femmes avait véritablement servi les deux grands objectifs du pays, à savoir la croissance inclusive et la justice sociale.

C. Examen de haut niveau sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité

31. Le Directeur de la Division des politiques d'ONU-Femmes a procédé à la présentation de l'étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Dans sa résolution 2122 (2013), le Conseil de sécurité avait invité le Secrétaire général des Nations Unies à faire réaliser une étude mondiale sur l'application de la résolution 1325 (2000), qui mette en évidence les bonnes pratiques, les défauts et difficultés de mise en œuvre, les nouvelles tendances et les axes d'intervention prioritaires. ONU-Femmes a joué le rôle de secrétariat, avec la participation de l'ensemble du système des Nations Unies.

32. Cette étude mondiale était l'une des trois évaluations indépendantes du travail des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité, réalisées en 2015. L'Entité a étroitement collaboré avec les deux autres secrétariats chargés respectivement d'examiner les opérations de paix et la consolidation de la paix, de façon à ce que les trois évaluations fassent apparaître le rôle critique des femmes dans tous les efforts visant à créer un avenir sans insécurité et sans conflit.

33. Les intervenants ayant pris la parole suite à la présentation ont remercié ONU-Femmes pour son travail et fait valoir que la communauté internationale devait continuer à promouvoir le rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité. Les délégations ont mis en avant les initiatives lancées dans le cadre de leur plan d'action national respectif, mais aussi celles permettant à d'autres États membres d'élaborer le leur, notamment grâce à la sensibilisation aux échanges d'informations et à leur intensification. Un intervenant a réaffirmé que les objectifs de développement durable ne pourraient être atteints qu'à condition d'assurer la participation active des femmes dans la promotion de la paix, et ce dans des sociétés inclusives. Il a demandé un complément d'information sur le travail interne réalisé par l'Entité en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité, notamment en matière de suivi et de budgétisation. Les États membres ont jugé que le lancement de cette étude mondiale donnait à la communauté internationale l'occasion de réfléchir aux priorités actuelles concernant les femmes, la paix et la sécurité, et de prendre des engagements concrets sur la voie à suivre. Les intervenants ont résolu de continuer à soutenir l'Entité dans son rôle de coordination et de mise en œuvre des programmes pour les femmes, la paix et la sécurité dans l'ensemble du système, mais aussi dans son application intégrale de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (fondée sur l'évaluation réalisée à l'occasion de son 15^e anniversaire).

VII. Clôture de la session

34. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive a exprimé sa reconnaissance aux membres et observateurs du Conseil d'administration d'ONU-Femmes pour leur soutien permanent et constructif. Elle s'est réjouie de l'atmosphère extrêmement positive de cette première

session ordinaire du Conseil d'administration, en a remercié les États membres avant de préciser que c'était le fruit d'un travail de consolidation de la confiance opéré ces cinq dernières années entre ONU-Femmes et son Conseil d'administration. Elle a rappelé la grande valeur des conseils formulés en permanence par le Conseil d'administration et remercié les États membres qui s'étaient engagés à accroître leur contribution à ONU-Femmes. Elle a également salué tous les intervenants, y compris les organismes participants pour leur collaboration, et a remercié l'ancien Président du Conseil d'administration pour ses impressions et ses recommandations relatives aux visites conjointes des Conseils d'administration sur le terrain.

35. Elle a réitéré l'importance du fait que la présidence du Groupe mondial sur la migration ait été confiée à ONU-Femmes pour 2016. Enfin, elle a signalé que l'Entité comptait sur le Conseil d'administration pour appuyer ses efforts visant à maintenir la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au centre du programme du développement. Elle a conclu en remerciant le Conseil d'administration pour la poursuite de son étroite coopération, puis la session a été levée.

Annexe

Projets d'ordre du jour provisoire et de plan de travail pour la session annuelle des 27 et 28 juin 2016

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation
2. Rapport annuel de la Directrice exécutive
3. Évaluation
4. Questions relatives à l'audit
5. Visite sur le terrain
6. Questions diverses

Plan de travail

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 27 juin	10 heures - 13 heures		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail pour la session annuelle de 2016 • Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2016
		2	Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès réalisés au titre du plan stratégique 2014-2017, y compris l'examen à mi-parcours <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
	15 heures - 18 heures	2	Rapport annuel de la Directrice exécutive (<i>suite</i>) <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>

Mardi	10 heures -	3	Évaluation
28 juin	13 heures		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport 2015 sur la fonction d'évaluation
		4	Questions relatives à l'audit <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les activités d'audit et de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 • Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit • Réponse de la direction
		5	Visite sur le terrain <p>Rapport sur la visite conjointe effectuée par les Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial</p> <p><i>Consultations informelles sur les projets de décision</i></p>
	15 heures - 18 heures		Séance d'information spéciale sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau des pays avec la participation des bénéficiaires
		6	Questions diverses <p><i>Adoption des projets de décision</i></p>
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail pour la deuxième session ordinaire de 2016 Clôture de la session <ul style="list-style-type: none"> • Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes
